



64200

20150045

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Séance publique du 07 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02 juillet 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delette, Etchegaray, Gay, Klisz, Etcheverry, Recart, David, Dallet, Sorhaits et Gony.

Absents excusés : Mme et MM. Davril (procuration à M. Baudry), Bigé (procuration à M. Lahorgue), Bigoteau et Vigier (procuration à M. Sorhaits).

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**N°7 : Objet : Reprise de diverses voies privées dans le domaine public.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les colotis des lotissements des Chevreuils et Petripaule, du chemin d'Etchessahar et les propriétaires de la voie desservant les propriétés Laffite /Pénaud, du chemin d'Etchessahar et de l'allée Jean Dufourg, ont demandé la reprise par la commune de ces voies, ainsi que des espaces verts et réseaux le cas échéant.

Par délibération en date du 19 février 2015, le conseil municipal a décidé de soumettre à enquête publique la reprise de ces voies et espaces verts.

L'enquête publique a eu lieu du 04 mai au 20 mai 2015 et portait sur la reprise de l'allée Jean Dufourg, de la voirie interne et espaces verts du lotissement Les Chevreuils, du chemin d'Etchessahar, de l'allée desservant les propriétés Laffite et Pénaud, ainsi que de l'impasse Gojun et l'espace vert cadastré AH 66.

Le commissaire-enquêteur ayant émis un avis favorable, le Maire propose de passer les actes constatant la reprise de ces voies, réseaux et espaces verts par la commune, cette reprise se faisant à l'euro symbolique.

**OUI** l'exposé du Maire,

**APRES** en avoir largement délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

*M. David le 20/7/15*



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

**DÉCIDE** la reprise par la commune

- De la voie, des espaces verts et réseaux du lotissement des Chevreuils (parcelles AT 33 et AT 36),
- Des voies internes, réseaux et espaces verts de la 2<sup>e</sup> partie du lotissement Petripaule
  - o Impasse Gojun (parcelles AH 81 et AH 85)
  - o Parcelle AH 66
- Du chemin d' Etchessahar
- De l'allée Jean Dufourg (parcelle AE 182),
- De la voie privée desservant les propriétés Laffite et Pénaud (parcelle AA 21).

**AUTORISE** le Maire à signer tout type d'acte relatif à ces acquisitions.

Vote : 15

Pour : 18 (dont 3 procurations)

Adopté à l'unanimité :

18  
15  
18

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
**P. Baudry**